



Plateau de Caux Maritime
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

DELIBERATION DU BUREAU

N°

2016 – 011

Le 06 décembre 2016 à 14h00, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime, légalement convoqués, se sont réunis au siège du Pays à Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU.

Date de convocation : 18 novembre 2016
Présents : 6

Nombre de membres en exercice : 10
Pouvoir : 1

Votants : 7

Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Erick MALANDRIN	P
Gérard CHARASSIER	P	Emile CANU (<i>donne pouvoir à G. CHARASSIER</i>)	EP
Gérard COLIN	P	Jean-Louis CHAUVENSY	E
Alfred TRASSY-PAILLOGUES	P	Xavier VANDENBULCKE	P
Jérôme LHEUREUX	E	Daniel LEGROS	E

P Présent / E Excusé / EP Excusé avec pouvoir / A Absent

AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU P.L.U. DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2013 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 portant transformation du syndicat mixte Pays Plateau de Caux Maritime en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L131-4 ;
- Vu la compétence du Syndicat Mixte pour l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de cohérence territoriale ;
- Vu la délibération N°2014-03-020 en date du 24 septembre 2014 approuvant le Schéma de cohérence territoriale ;
- Vu la délibération N° 2015-01-002 portant délégation de pouvoirs au Bureau.


Considérant le rapport d'instruction de la Commission urbanisme réunie le 1^{er} décembre 2016,

A l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

Considérant les objectifs du SCOT en matière de développement des zones d'activités ;

Considérant l'absence de cohérence entre le PADD et les règlements graphique et écrit du projet de PLU en matière de développement des zones d'activités ;

Décide d'émettre un AVIS RÉSERVÉ sur le projet arrêté du PLU de Saint-Valery-en-Caux.

Le Président

Jean-Nicolas ROUSSEAU
Syndicat Mixte